Cette réunion nous procure une occasion unique de réitérer et de revitaliser notre engagement commun envers la sécurité collective.

Les questions à débattre ici touchent à deux sujets : l'examen du fonctionnement du Traité au cours des cinq dernières années et la décision sur la prorogation.

L'examen

Comme tout au long des 25 années d'histoire du Traité, le Canada apprécie cette occasion qui s'offre tous les cinq ans d'examiner le fonctionnement du Traité afin de vérifier que « les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation », selon les termes mêmes du Traité.

Nous nous réjouissons de cette occasion, convaincus que nous sommes qu'un examen en profondeur nous permettra de donner une réponse plus qu'appropriée et positive aux questions légitimes suivantes : les objectifs et les dispositions sont-ils en voie de se matérialiser? le Traité a-t-il favorisé l'élaboration et l'adoption de « mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples »?

Le Canada se fait le promoteur de la pérennité et de l'imputabilité. Le Canada croit que ces conférences qui permettent d'examiner tous les cinq ans le fonctionnement du Traité devraient être améliorées. Les États signataires doivent être tenus responsables des valeurs du Traité et du respect de ses dispositions. À cette conférence, la délégation canadienne prévoit des discussions dans le but d'augmenter la valeur de telles conférences. Nous devons engager les niveaux politiques dans ces conférences non seulement dans le but d'augmenter l'examen de la mise en oeuvre des dispositions du Traité mais aussi pour renforcer la réalisation des fins du Traité.

Considérons le bilan du TNP en ce début de conférence.

Un des objectifs premiers du Traité était, et demeure, la prévention de la dissémination des armes nucléaires à d'autres pays que les cinq puissances nucléaires d'après-guerre. Le Traité a-t-il atteint son but? À notre sens, oui.

Lorsque le TNP est entré en vigueur en 1970, on craignait sérieusement, et nombreux étaient ceux qui le prédisaient, que 25 pays, si ce n'est davantage, disposeraient d'un arsenal nucléaire avant 1995, année de la décision sur la prorogation. Il n'en est rien.

La prolifération des armes nucléaires tant redoutée et qui a motivé toutes les nations, nucléaires ou non, à conclure le